

**SURVEILLANCE DES RÉSIDUS
MÉDICAMENTEUX CHEZ
LES ANIMAUX LIVRÉS À UN
ABATTOIR DE PROXIMITÉ
OU SOUS INSPECTION
PERMANENTE DE
COMPÉTENCE PROVINCIALE
BILAN 2023-2025**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

LABORATOIRE D'EXPERTISE ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES (LEAA)

RÉSUMÉ

L'exposition alimentaire aux médicaments vétérinaires survient lorsque des résidus de ces substances subsistent dans les aliments issus d'animaux traités. Au Québec, la surveillance de ces résidus dans les viandes produites localement est assurée conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le MAPAQ est responsable des abattoirs de proximité et de ceux soumis à une inspection permanente de compétence provinciale, tandis que l'ACIA supervise les abattoirs sous inspection fédérale.

Le présent bilan rend compte des résultats de la surveillance des résidus médicamenteux, effectuée par le MAPAQ, dans les viandes d'animaux abattus entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2025, dans des établissements relevant de sa compétence.

Deux types de surveillance ont été exercés :

- ▶ une surveillance aléatoire, qui consistait à prélever de manière aléatoire des échantillons de carcasses destinées à la consommation humaine;
- ▶ une surveillance ciblée, qui impliquait des prélèvements pour les animaux soupçonnés d'avoir été exposés à un médicament ou à un produit chimique, ainsi que des échantillons de suivi provenant de producteurs ayant déjà été identifiés comme fautifs dans le cadre des programmes de surveillance précédents.

Les résultats sont présentés séparément pour chacun de ces types de surveillance.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

La conformité des échantillons a été interprétée selon la Liste des limites maximales de résidus (LMR) de drogues pour usage vétérinaire dans les aliments (Santé Canada, en ligne). En l'absence d'une LMR, un résidu quantifié était déclaré non conforme.

ÉCHANTILLONNAGE

L'ensemble du programme a permis d'analyser la présence de résidus médicamenteux dans 594 carcasses d'animaux. De ce total, 397 ont été prélevées pour la surveillance aléatoire et 197 pour la surveillance ciblée.

SURVEILLANCE ALÉATOIRE

Les principaux objectifs du programme de surveillance aléatoire sont :

- ▶ d'exercer une surveillance annuelle aléatoire de la présence de résidus médicamenteux chez les animaux d'apparence normale acheminés à l'abattoir et destinés à la consommation humaine;
- ▶ de veiller à l'innocuité de la viande dans les abattoirs de proximité et ceux sous inspection permanente.

Dans le cadre de ce programme, entre 2023 et 2025, un total de 397 carcasses d'animaux ont été analysées. Ces analyses ont permis de rechercher la présence de près de 100 résidus de médicaments vétérinaires à l'aide d'une méthode accréditée selon la norme ISO/IEC 17025.

Parmi les carcasses analysées, 3,8 % (n = 15) se sont révélées non conformes, tandis que 96,2 % (n = 382) étaient conformes aux normes en vigueur. Pour le bilan 2021-2023, ce pourcentage était de 94,5 % dans les prélèvements aléatoires.

Parmi les composés recherchés par le Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (LEAA), les substances retrouvées dans les carcasses, par ordre décroissant de fréquence, étaient les suivantes :

- ▶ décoquinate (28,9 %);
- ▶ sulfamides (19,3 %);
- ▶ monensin (12,9 %);
- ▶ chlortétracycline (8,2 %);
- ▶ tétracycline (8,2 %);
- ▶ tulathromycine (4,7 %);
- ▶ ivermectine (3,9 %);
- ▶ oxytétracycline (3,9 %);
- ▶ flunixin (3,0 %);
- ▶ salinomycine (2,6 %);
- ▶ triméthoprim (1,7 %);
- ▶ florfénicol (1,3 %);
- ▶ lincomycine (1,3 %);
- ▶ lasalocid (0,9 %);
- ▶ florfénicol-amine (0,4 %).

Le résumé des résultats est présenté au tableau 1.

Tableau 1 : Sommaire des résultats 2023-2025 du programme de surveillance aléatoire des résidus de médicaments dans les carcasses, par groupes ou types d'animaux

Groupe	Nbre de carcasses analysées	Nbre de résultats conformes	Taux de conformité	Nbre de non-conformités	Type	Nbre de carcasses analysées	Nbre de résultats conformes	Nbre de non-conformités
Agneau et mouton	41	41	100 %	0	Agneau	39	39	0
					Mouton	2	2	0
Bovin	147	145	99 %	2	Bœuf	71	70	1
					Veau	76	75	1
Chèvre et chevreau	35	29	83 %	6	Chèvre	34	28	6
					Chevreau	1	1	0
Porc et porcelet	72	65	90 %	7	Porc	42	39	3
					Porcelet	30	26	4
Volaille	102	102	100 %	0	Dinde	1	1	0
					Pintade	3	3	0
					Poule et coq	1	1	0
					Poulet	92	92	0
					Volaille non définie	5	5	0

Les données recueillies dans le cadre du programme de surveillance aléatoire servent, notamment, à informer les médecins vétérinaires et les producteurs en vue de favoriser l'adoption de bonnes pratiques à la ferme et une utilisation responsable des médicaments vétérinaires. L'objectif est de garantir le respect des normes relatives aux concentrations de résidus médicamenteux dans les tissus animaux destinés à la consommation humaine.

Le travail de terrain réalisé par les inspecteurs et les médecins vétérinaires, combiné aux analyses effectuées en laboratoire, constitue un effort concerté essentiel à la protection de la santé publique par la surveillance de la chaîne alimentaire.

Les producteurs contrevenants sont rencontrés par les inspecteurs du MAPAQ et inscrits sur une liste de surveillance ciblée. Cette approche vise à responsabiliser les exploitants et à renforcer leur engagement envers la salubrité et l'innocuité des aliments.

SURVEILLANCE CIBLÉE

Les principaux objectifs du programme de surveillance ciblée sont :

- ▶ d'exercer une surveillance de la présence de résidus médicamenteux chez les animaux suspects acheminés à l'abattoir et destinés à la consommation humaine;
- ▶ d'assurer l'innocuité de la viande;
- ▶ d'enquêter sur les animaux provenant des producteurs inscrits sur la liste de surveillance ciblée et de contrôler ces animaux à la suite de l'obtention de résultats d'analyse non conformes lors de précédents programmes de surveillance.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2025, un total de 197 carcasses d'animaux ont été analysées pour détecter la présence de près de 100 résidus de médicaments vétérinaires.

Parmi ces échantillons, 14 carcasses (7,1 %) se sont révélées non conformes, tandis que 183 (92,9 %) étaient conformes aux normes en vigueur. Pour le bilan 2021-2023, ce pourcentage était de 90,4 % dans les prélèvements ciblés.

Parmi les 94 composés recherchés par le LEAA, les substances retrouvées dans les carcasses, par ordre décroissant de fréquence, étaient les suivantes :

- ▶ sulfamides (17,4 %);
- ▶ tétracycline (17,4 %);
- ▶ tulathromycine (12,6 %);
- ▶ pénicilline G (10,6 %);
- ▶ monensin (9,2 %);
- ▶ décoquinatate (7,2 %);
- ▶ flunixinine (5,2 %);
- ▶ triméthoprimine (4,3 %);
- ▶ dexaméthasone (3,4 %);
- ▶ florfénicol (2,9 %);
- ▶ ivermectine (2,9 %);
- ▶ tilmicosine (1,9 %);
- ▶ ampicilline (1,4 %);
- ▶ florfénicol-amine (1,0 %);
- ▶ marbofloxacine (1,0 %);
- ▶ néomycine (0,5 %);
- ▶ salinomycine (0,5 %);
- ▶ tiamuline (0,5 %).

Le résumé des résultats est présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Sommaire des résultats 2023-2025 du programme de surveillance ciblée des résidus de médicaments dans les carcasses, par groupes ou types d'animaux

Groupe	Nbre de carcasses analysées	Nbre de résultats conformes	Nbre de non-conformités	Type	Nbre de carcasses analysées	Nbre de résultats conformes	Nbre de non-conformités
Agneau et mouton	5	5	0	Agneau	4	4	0
				Mouton	1	1	0
Bovin	158	144	14	Bœuf	124	113	11
				Vache	12	12	0
				Veau	22	19	3
Cheval	23	23	0	Cheval	23	23	0
Porc et porcelet	10	10	0	Porc	4	4	0
				Porcelet	6	6	0
Volaille	1	1	0	Poulet	1	1	0

Les carcasses déclarées non conformes dans le cadre du programme de surveillance ciblée ont été saisies puis détruites. Les producteurs en cause sont rencontrés par les inspecteurs du MAPAQ et sont inscrits, ou maintenus, sur la liste des exploitants assujettis à une surveillance ciblée.

Cette approche vise à responsabiliser les exploitants agricoles et à renforcer leur engagement envers la salubrité et l'innocuité des aliments destinés à la consommation humaine.

BIBLIOGRAPHIE

Site de Santé Canada. **Liste des limites maximales de résidus (LMR) de drogues pour usage vétérinaire dans les aliments.** Date de publication : 19 janvier 2024.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments-veterinaires/limites-maximales-residus/liste-limites-maximales-residus-drogues-usage-veterinaire-aliments.html>

